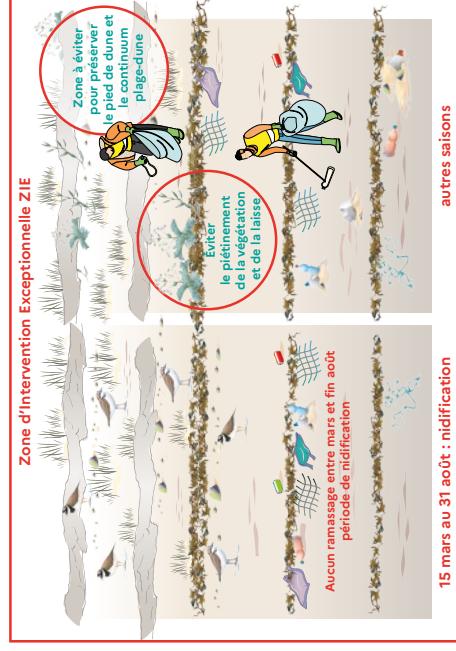


Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour la commune de Fort-Mahon-Plage



Classement préconisé	Zone d'Intervention Globale ZIG	Zone d'Intervention Sélective ZIS	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE																																																																		
Fort-Mahon-Plage	Plage de sable devant la digue de Fort-Mahon-Plage (uniquement le long des digues/l'esplanade jusqu'à la rue Georges Watté)	Littoral de la commune de Fort-Mahon-Plage sud et après la pointe de Routhiauville rive nord de l'estuaire Authie	Plage de Fort-Mahon juste après l'esplanade, devant / à partir de la base nautique jusqu'au littoral de la pointe de Routhiauville en rive nord de l'estuaire de l'Authie																																																																		
Sensibilité	Plage de sable devant arrière-plage artificialisée	Plage de sable avec dunes en arrière-plage - continuum plage-dune à préserver. Forts enjeux environnementaux	Zone favorable à la nidification des graverelets. Très forts enjeux environnementaux.																																																																		
Méthode	COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE <i>Le nettoyage mécаниque est à proscrire sur les plages pourvues de dunes en arrière-plage car c'est un frein au maintien, au développement de la dune et à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Laisser en place les bois flottés.</i>	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE <i>Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages au maintien, au développement de la dune et à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Laisser en place les bois flottés.</i>	COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE HORS PERIODE DE NIDIFICATION <i>Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune autant que possible pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.</i>																																																																		
Fréquence de passage	ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE <table border="1"> <tr> <th>Fin mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>sept.</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>hiver</th> </tr> <tr> <td>Ponctuel</td><td>Hebdomadaire</td><td>Deux à trois fois par semaine</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	novembre	décembre	hiver	Ponctuel	Hebdomadaire	Deux à trois fois par semaine									ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE <table border="1"> <tr> <th>Fin mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>sept.</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>hiver</th> </tr> <tr> <td>Ponctuel</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	novembre	décembre	hiver	Ponctuel											ZIE PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE <table border="1"> <tr> <th>mars</th><th>avril</th><th>mai</th><th>juin</th><th>juillet</th><th>août</th><th>sept.</th><th>octobre</th><th>novembre</th><th>décembre</th><th>hiver</th> </tr> <tr> <td>1 passage après marées équinoxiales</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	novembre	décembre	hiver	1 passage après marées équinoxiales										
Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	novembre	décembre	hiver																																																											
Ponctuel	Hebdomadaire	Deux à trois fois par semaine																																																																			
Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	novembre	décembre	hiver																																																											
Ponctuel																																																																					
mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	novembre	décembre	hiver																																																											
1 passage après marées équinoxiales																																																																					
Autres informations	Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.	Zone d'Intervention Exceptionnelle ZIE  Zone d'Intervention sélective ZIS 